

LE GUIMILIEU

N° 229—MARS 2018

Articles à remettre pour le 5 mai 2018

Prochaine parution le 14 mai 2018

mairie.guimiliau@wanadoo.fr

Tél. 02.98.68.75.06.

www.guimiliau.fr



Compte-rendu du conseil municipal du 18 décembre 2017

1/ Nouveaux statuts du SDEF et éclairage du parking de la mairie

Nouveaux statuts du SDEF : Monsieur le Maire informe le conseil que lors de la réunion du comité en date du 13 novembre 2017, les élus du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF) ont voté la modification des statuts. Il expose aux conseillers les modifications proposées dans la note de synthèse.

Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les collectivités membres du SDEF disposent de trois mois pour se prononcer sur les modifications envisagées.

La majorité qualifiée est requise pour la validation de ces nouveaux statuts. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la collectivité est réputée favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à 13 voix pour, les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère.

Convention financière : Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une convention financière a été proposée par le SDEF concernant la reprise de l'éclairage public rue de la Gare pour alimenter l'éclairage du parking de la mairie. Il expose les modalités de la convention et indique au conseil que le montant de la participation financière s'élève à 2.750€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 13 voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière avec le SDEF.

2/ Centre d'animation locale

Subvention de fonctionnement 2017 : Pour l'année 2017, Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le montant de la subvention de fonctionnement 2017 pour le Centre d'Animation Locale ne comprenait pas la rémunération de l'animateur pour les entraînements de football, comme indiqué lors du conseil du 21 novembre 2016. Il précise que cette rémunération correspond à 4h par semaine soit $144 \text{ h} \times 14,58\text{€} = 2.100\text{€}$.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, décide de verser le montant restant dû de 2.100 €.

Contrat éducatif local : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un versement de 3.700€ a été reçu de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. Cette somme est à reverser au Centre d'Animation Locale dans le cadre du Contrat Éducatif Local. Après en avoir délibéré, le Conseil, à 13 voix pour, autorise Monsieur le Maire à reverser cette somme.

Convention intercommunale subvention 2018 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention du Centre d'Animation Locale avec les communes de Commana – Guimiliau – Locmélar portant sur l'animation locale, les animations « ados » et le centre de loisirs, pour l'année 2018. Il précise que la fréquentation a été plus forte pour Guimiliau cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention pour l'année 2018, avec versement d'une subvention par cinquième dès le mois de janvier 2018, à hauteur d'un montant total de 35.073,59 €.

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un fourgon a été acheté par le Centre d'Animation Locale pour le transport des enfants. Une subvention de 15.000€ a été versée par la CAF. L'association va contacter plusieurs entreprises pour une aide financière sur le montant restant à payer.

- TAP 2018 : Monsieur le Maire indique que les autres communes concernées par les TAP étudient les différentes solutions envisagées. Une décision devra être prise pour mi- mars.

3/ Travaux route de Kermat : Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le plan des travaux envisagés route de Kermat (partie Nord), validé par l'Architecte des Bâtiments de France, le CAUE et l'Agence Technique départementale. Il propose au conseil de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du contrat de territoire. Il précise également que si le dossier est accepté, une consultation, un appel d'offres et une présentation aux riverains auront lieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à 13 voix pour, autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

4/ Décision modificative : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prendre la décision modificative suivante, permettant de régler les frais d'étude éventuels, avant le vote du budget 2018 :

- + 50.000 € (article 2031 – Chapitre 20 – Dépenses d'investissement)
- 50.000 € (article 2315 – Chapitre 23 – Dépenses d'investissement)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour, décide de prendre la décision modificative comme ci-dessus.

4/ Autorisation budgétaire : Afin d'assurer la continuité du service entre deux exercices budgétaires et ne pas compromettre l'exécution d'opérations d'investissement, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser, conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2018 dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2017. Cette autorisation vaut jusqu'à la date de vote du budget primitif 2018. Le montant et l'affectation des crédits sont détaillés dans le tableau suivant :

Article	Libellé nature	Budget 2017 en €	Anticipation sur crédits 2018 en €
2031	Frais d'études	50.000	12.500
	CHAPITRE 20	50.000	12.500
2135	Installations générales, agencement, aménagement des constructions	4.500	1.125
21578	Autre matériel et outillage de voirie	25.000	6.250
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	7.100	1.775
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1.000	250
2184	Mobilier	4.500	1.125
2188	Autres immobilisations corporelles	1.000	250
	CHAPITRE 21	43.100	10.775
2313	Constructions	10.000	2.500
2315	Installations, matériel et outillage techniques	265.000	66.250
	CHAPITRE 23	275.000	68.750

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Guimiliau à 13 voix pour, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2018 dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2017. Cette autorisation vaut jusqu'à la date de vote du budget primitif 2018.

5/ Comptes-rendus de commissions CCPL

Monsieur le Maire informe les conseillers que le conseil communautaire aura lieu le 19/12/2017.

Ordures ménagères : des changements sont toujours en cours d'étude concernant le ramassage des ordures ménagères sur la CCPL.

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions Inondations : une évaluation de la taxe aura lieu pour 2018.

Directeur Général des Services : Erwan Le Floch remplace Jean-Pierre Berthou.

COPIL petite enfance : un état des lieux par rapports aux différents équipements a été fait. Certaines communes ont demandé à pouvoir bénéficier des services de halte- garderie et relais assistantes maternelles. A partir de janvier 2018, la séance d'éveil bébé qui était assurée une fois par mois par le relais assistantes maternelles sera supprimé sur Guimiliau.

Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine : les travaux ont pris un peu de retard.

6/ Questions diverses :

Romuald Lecoq indique qu'il a échangé avec des techniciens de la SNCF concernant le passage à niveau route de la gare. Ils ont précisé qu'une demande pouvait être déposée à la SNCF pour une remise à niveau, afin d'éviter le frottement des véhicules.

L'activité « recouvrement fiscal » (impôt sur le revenu, taxe d'habitation et taxe foncière) de la Trésorerie de Landivisiau est transférée vers le service des impôts des particuliers (SIP) de Morlaix. A compter du 1^{er} janvier 2018, le Centre des Finances Publiques de Landivisiau est une Trésorerie spécialisée Secteur Public Local.

Compte-rendu du conseil municipal du 05 février 2018

1/ Travaux route de Kermat

- Délibération SDEF : effacement des réseaux électriques, éclairage public et communications électroniques Kerpont – RD31

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'effacement des réseaux BT, EP et CE à Kerpont - RD 31. Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Guimiliau afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

Basse tension : 69 500 € HT

Eclairage Public : 31 500 € HT

Communications électroniques : 23 000 € HT

Soit un total de 124 000 € HT.

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, le financement s'établit comme suit :

Financement du SDEF : 79 500 €

Financement de la commune :

- 0 € pour la basse tension

- 21 500 € HT pour l'éclairage public

- 27 600 € TTC pour les communications électroniques

Soit au total une participation de 49 100 €.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux.

Considérant que les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF, il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour,

- Accepte le projet de réalisation des travaux d'effacement à Kerpont - RD 31,
- Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 49 100 €,
- Autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.

-Travaux route de Kermat côté Nord : dépôt du dossier de demande de subvention au Conseil Départemental

Monsieur le Maire expose le projet qui a été validé par l'Agence Technique Départemental et l'Architecte des Bâtiments de France. Il présente également aux membres du conseil le dossier de demande de subvention qu'il conviendrait de déposer auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif Patrimoine et Cadre de Vie. Il précise qu'en faisant appel à un paysagiste pour compléter le dossier préparé par ING CONCEPT, la subvention pourrait être d'un montant de 75.000€ au lieu de 60.000€.

Monsieur le Maire précise qu'une précédente estimation à hauteur de 330.000€ HT avait été faite dans le cadre de la demande de DETR 2016. La Commune a déjà perçu 66.000€ auxquels viendraient s'ajouter les 75.000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 13 voix pour, autorise Monsieur le Maire à faire appel à un paysagiste et à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif Patrimoine et Cadre de Vie.

2/ CCPL : comptes-rendus de commissions

- Petite Enfance :

Michel Le Gall indique qu'un état des lieux a été réalisé concernant le RPAM et la Halte-Garderie 1000 pattes.

Le Bébé Bus de la Halte-Garderie n'est plus aux normes et son utilisation devra à terme être abandonnée. Les sites en place sont gardés avec des réaménagements à prévoir pour certains. Des groupes de travail vont être mis en place.

Concernant la Petite Enfance, les projets sont reconduits.

Les projets Ados du Centre d'Animation Locale ont été retenus (création d'une application internet par exemple)

- Habitat/Urbanisme :

François Riou informe les membres du conseil de la prochaine dissolution du Syndicat mixte du Léon, qui est en charge du Programme Local de l'Habitat (PLH). L'étude des dossiers se fera à la CCPL par la personne qui serait muté de Plouescat à Landivisiau. Elle seconderait la personne qui actuellement est en charge de l'instruction des dossiers d'urbanisme.

- Equipôle : François Riou indique qu'un grand bâtiment va être construit au niveau de l'équipôle, qui serait en partie autofinancé par des panneaux photovoltaïques.

- Cohésion sociale :

Dans le cadre du volet cohésion sociale du contrat de territoire, Monsieur le Maire informe de la mise en place de la convention territoriale globale entre le Conseil Départemental, la CAF et la CCPL.

Commission culture :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la création en 2018 d'une nouvelle commission au sein de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau : la Commission Culture. Il indique qu'un membre du conseil municipal doit être désigné pour participer aux réunions de cette assemblée.

Cette commission sera chargée d'instruire les affaires liées à la politique culturelle de la collectivité, depuis la pérennisation et le développement d'actions existantes jusqu'à la proposition de nouveaux projets. La commission orientera la dynamique culturelle du territoire et veillera à élargir les champs et les publics.

Monsieur le Maire se propose d'intégrer cette commission.

Monsieur le Maire précise qu'il ne participe pas au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 11 voix pour **DESIGNE** Monsieur le Maire, Louis FAGOT, membre de cette commission culture.

3/ Renouveau ligne de trésorerie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la ligne de trésorerie d'un montant de 50.000€ qui avait été prise suite à la délibération D2017-03-009 arrive à échéance le 25 mars prochain.

Monsieur le Maire propose de mettre en place une nouvelle ligne de trésorerie à hauteur d'un même montant. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour : **Autorise** Monsieur le Maire à consulter les organismes bancaires afin de mettre en place une ligne de trésorerie à hauteur de 50.000€ et à passer à cet effet les actes nécessaires. Les crédits nécessaires à son remboursement seront inscrits au budget.

4/ Personnel communal

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la période de stage d'Isabelle Meheux arrive à son terme au 01/03/2018. Aucune objection n'étant émise, il propose au conseil de prendre un arrêté de titularisation pour cet agent.

Concernant les services techniques, Monsieur le Maire indique qu'une embauche devra être prévue mais qu'aucune décision n'a pour le moment été prise concernant les modalités.

5/ Questions diverses :

- **Trail des Enclos** : Monsieur le Maire informe le conseil qu'une demande de subvention a été déposée par l'association « Trail des Enclos » dans le cadre de la manifestation organisée le 11 mars prochain. Il propose aux membres du conseil de verser une subvention de 400€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour autorise le versement d'une subvention de 400€ à cette association.

- **Demande de subvention voyage humanitaire** : Monsieur le Maire informe le conseil qu'une demande de subvention a été déposée par une étudiante dans le cadre d'un voyage humanitaire au Burkina Fasso. Considérant que la Commune ne peut financer tous les projets et par soucis d'équité, la demande n'est pas approuvée par les membres du conseil.

- **Lotissement Allée de la Penzé** : Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il souhaiterait revenir sur la décision qui avait été prise sur le nouveau prix de vente du m² pour le lotissement Allée de la Penzé. Plusieurs réservations ayant été faites avant le 31 décembre 2017, Monsieur le Maire propose donc de fixer le prix à 26,67€ HT le m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 13 voix pour

- décide de fixer le prix à :

- 26.67€ HT le m² pour l'ensemble des lots restants, soit actuellement 32€ TTC au regard du taux de TVA en vigueur (20%).

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes s'y rapportant

La prochaine réunion de conseil est fixée au **28 février 2018**.

Etat civil

NAISSANCES

-**Eydenn FEGEANT RIVOAL**, né le 07 /02/2018 à Landerneau - 3 rue du Roz.

DECES

- **Marie PAPE née BARON** décédée le 18/02/2018 à Landivisiau - 95 ans.
- **Jean HERRY** décédé le 25/02/2018 à Guimiliau - 75 ans

Informations communales

RECENSEMENT MILITAIRE

Les **jeunes de 16 ans** doivent se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur date anniversaire en **mairie** ou sur **www.service-public.fr**

BENEVOLES BIBLIOTHEQUE

Nous sommes à la recherche de personnes disponibles (quelques heures) pour assurer la permanence de la bibliothèque.

DERATISATION

Pour le passage du dératiser, s'inscrire en mairie pour le **26 mars 2018**.

BANQUE ALIMENTAIRE

Des colis alimentaires sont disponibles en mairie pour les personnes ne bénéficiant pas des restos du cœur.

ENQUETE STATISTIQUE INSEE SUR L'EMPLOI, LE CHOMAGE ET L'INACTIVITE

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) effectue depuis de nombreuses années sur toute l'année une importante enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Mettant en œuvre des critères définis par le Bureau International du Travail, elle est la seule source permettant des comparaisons internationales. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

A cet effet, tous les trimestres, 73 000 logements tirés au hasard sur l'ensemble du territoire, sont interrogés. Ils sont enquêtés six semestres consécutifs : les premières et dernières enquêtes se feront par visite au domicile des enquêtés, les enquêtes intermédiaires par téléphone. La participation à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

Une enquêtrice Mme KERVRAN, prendra contact avec les enquêtés. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant. L'enquête sur la commune de Guimiliau aura lieu du 03/04/2018 au 16/01/2019

Les réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques; la loi en fait la plus stricte obligation.

Passage piéton devant l'école Article R415-11

Tout conducteur est tenu de céder le passage aux piétons régulièrement engagés dans la traversée d'une chaussée et à ceux circulant dans une zone de rencontre ou une aire piétonne.

Le fait, pour tout conducteur, de ne pas respecter les règles de priorité fixées au présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

Tout conducteur coupable de cette infraction encourt également la peine complémentaire de suspension, pour une durée de trois ans au plus, du permis de conduire, cette suspension pouvant être limitée à la conduite en dehors de l'activité professionnelle.

Cette contravention donne lieu de plein droit à la réduction de quatre points du permis de conduire.

Parents et enfants pourront traverser en toute sécurité si tous les conducteurs respectent la loi en respectant la vitesse et en s'arrêtant au passage piéton.

PETITES ANNONCES

Avez-vous pensé à votre Ravalement de Printemps ?

Les Peintures Boivin,

Entreprise de ravalement et de nettoyage est à votre disposition pour toute demande de devis.



N'attendez plus contactez nous !

Les Peintures Boivin

12 route de la gare- 29400 Guimiliau

☎ 09.81.83.96.02 - 07.77.94.11.98

Nous proposons également nos services pour la pose d'hydrofuge, la pose de résine sur toiture, le traitement anti mousse et le nettoyage de vos extérieurs.

A bientôt !



Je m'appelle Alice, je suis maraîchère sur la commune de Guimiliau.

Je vous propose des paniers de légumes frais et de saisons à partir du mois de Juin !!!

Et vous informe qu'il y aura un dépôt sur votre commune !!

Réservez votre panier dès maintenant, car je possède une petite production pour privilégier la qualité de mes produits.

Si vous êtes intéressés, contactez-moi au 07.85.62.64.45.

A bientôt !



Opération « sauver Pâques » Jeu de découverte du patrimoine pour enfants

Un chapardeur a volé les cloches qui distribuent les chocolats de Pâques. Lors de sa fuite, il a semé des indices et vous laisse une chance de sauver Pâques ! Pour cela, venez tenter de retrouver les cloches grâce à votre détermination !

C'est un jeu de piste avec plusieurs épreuves et avec à la clé... des œufs en chocolat !

Informations pratiques :

L'opération est menée à l'**enclos paroissial de Guimiliau** et se déroulera **lundi 2 avril**. Deux départs seront donnés : **14h** et **16h**.

Ouvert aux enfants de 6 à 12 ans.

Un goûter sera proposé à la suite du jeu.

Informations et réservation au Pays de Morlaix au 02.98.62.39.57.

Animation proposée par le Pays d'art et d'histoire.

Gratuit

Dépistage du cancer de l'intestin (colorectal)

Votre département, votre ville, médecins et pharmaciens se mobilisent
Avec l'ADEC29, La Ligue Contre le Cancer du Finistère et les nombreux partenaires de
votre santé.

Vous avez entre 50 et 74 ans, que vous soyez un **homme ou une femme**, vous êtes concernés par le dépistage organisés du cancer de l'intestin.

Ce cancer peut être guéri 9 fois sur 10, à condition de le repérer suffisamment tôt, par la recherche de sang invisible à l'œil nu dans les selles, avec le TEST OC SENSOR.

Comment participer :

A partir de 50 ans jusqu'à vos 74 ans inclus, et tous les deux ans, vous recevez une invitation personnalisée de l'ADEC29 (l'association de dépistage organisé du Finistère).

Dès que vous avez reçu votre invitation, vous pouvez vous rendre chez votre médecin traitant ou votre pharmacien pour récupérer votre KIT complet de dépistage OC SENSOR.

Ce kit est totalement gratuit (prise en charge direct avec la CPAM)

FACILE, le nouveau Test de Dépistage du cancer colorectal est **A FAIRE CHEZ SOI** (n'oubliez pas de bien remplir le questionnaire ainsi que les étiquettes), et à renvoyer par enveloppe T (fournie) au laboratoire national chargé de la lecture et du retour des résultats à votre domicile et à votre médecin traitant.

Pour plus de renseignements : ADEC29 / Courriel : contact@adec29.org / 02 98 33 85 10

MEMENTO

Relais Parents - Assistantes Maternelles

Désormais les permanences administratives du relais pourront se faire sur rendez-vous à la demande des familles et /ou assistantes maternelles sur l'ensemble des communes de la communauté de communes.

Les temps d'éveil à Guimiliau organisés par le Centre d'Animation Locale le mardi matin sont maintenus.

A Landivisiau du lundi au vendredi 9H/12h30—13h30/17h

Permanences de midi et permanences de soirée à Landivisiau :

<u>lundi</u>	<u>mardi</u>	<u>mercredi</u>	<u>jeudi</u>	<u>vendredi</u>
9h/12h30	9h/12h30	9h/12h30	9h/12h30	
13h/18h	13h/17h	13h/18h	13h/19h45	9h/17h

Contact au 02.98.24.97.15 ou
rpam.paysdelandivisiau@gmail.com

Page facebook : <https://www.facebook.com/rpamlandi>

Halte garderie mille-pattes

Maison des Associations - 12 rue des Bruyères
Tous les jeudis à Guimiliau de 9 h à 17 h pour
les enfants de 3 mois à 6 ans -
Contact de 9h à 12h et de 13h à 17h :
06.64.22.28.14 ou 02.98.68.42.41

Mission Locale (pour les jeunes de 16 /25 ans)

Pour prendre rdv
tél : 02.98.15.15.50. / 02.98.68.67.64.

Sivu PLH : Permanences à la Communauté
de Communes de Landivisiau : 1er et 3ème
mercredis du mois de 10 h 30 à 12 h.

Déchetterie de Bodilis - Tél. 02.98.68.99.99.

lundi au samedi :
Du 1er octobre au 31 mars
8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 18 H
Du 1er avril au 30 septembre
8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 18 H 30

Déchetterie de Lampaul-Guimiliau « Kergreven » - Uniquement déchets verts

Du 1er samedi d'avril à fin octobre
Mercredi : 14 h à 17 h
Samedi : 13h30 h à 18 h

Déchetterie de Sizun - Tél. 02.98.24.15.92.

Du 1er octobre au 31 mars
Lundi /Vendredi et Samedi :
9 h -12 h /13h30 - 18 h
Mardi/Mercredi : 13h30 à 18h

Du 1er avril au 30 septembre
Lundi/Mercredi/Vendredi/Samedi
9 h -12 h /14h - 18 h 30
Mardi : 14h à 18h30

ASSOCIATIONS

CENTRE D'ANIMATION LOCALE

Le centre d'Animation Locale propose deux dates pour ses prochaines sorties. Viendront plus tard : une sortie à la Récré des 3 Curés et sans tarder une nouvelle rencontre Détente et bien-être (massage, alimentation et étirements quotidiens).

- Les **assistantes maternelles de Guimiliau** se réunissant le mardi matin prolongent leurs rencontres quelques jeudis par mois pour réaliser ensemble des bricolages adaptés aux enfants de moins de 6 ans - 9h30-10h30.

N'hésitez pas à vous informer si vous souhaitez rejoindre le groupe.

- **Formation au numérique pour les parents.**

Le **23 mars, salle des fêtes de Commana**, le centre d'animation locale propose aux parents de participer à une formation avec un professionnel du numérique sur l'utilisation des réseaux sociaux par les jeunes.

Chacun vient avec ses propres outils (tablettes, ordinateur portable téléphone...).

La formation se veut concrète.

Elle expliquera la façon d'utiliser les réseaux sociaux (facebook, snapchat, instagram) par les jeunes et la façon qu'ont les parents de suivre et accompagner leurs jeunes sur ces réseaux.

Comment maîtriser l'utilisation en toute sécurité? Comment prévenir les dangers que rencontrent les jeunes? Comment suivre les échanges de nos enfants?

Renseignements et inscription au 06 73 69 83 19

ou sur mail: cal29@wanadoo.fr

AMICALE DE L'ENCLOS

Bonjour à tous nos adhérents.

Voici les dates à retenir pour les prochains mois :

- **mardi 13 mars** : sélection dominos à St Servais

- **jeudi 15 mars** : repas du Club salle polyvalente

- **mardi 20 mars** : jeu Le Savez Vous à Bodilis

- **mercredi 21 mars** : après-midi dominos à Lannouchen

- **mercredi 28 mars** : finale dominos à Bodilis

- **mardi 3 avril** : sélection belote à St Derrien (limite des inscriptions le 30 mars)

- **jeudi 5 avril** : concours de tarot à Gouesnou (limite des inscriptions le 30 mars)

- **mercredi 11 avril** : dictée départementale à St Renan

- **mercredi 18 avril** : demi finale belote à Dirinon

- **mardi 24 avril** : sortie avec Lampaul : croisière 7 îles et Ploumanach (limite des inscriptions le 7 avril)

- **mercredi 16 mai** : sélection pétanque à Guimiliau (limite des inscriptions le 11 mai)

- **mercredi 23 mai** : cantonale à Lampaul (limite inscriptions le 18 mai)

Les inscriptions pour les différentes activités peuvent être prise au 02 98 68 64 57.

Amicalement Annie MEVEL

Dates des prochaines collectes de sang

13 – 16 – 17 et 18 Avril

24 – 27 – 28 et 29 Août

9 – 12 -13 – 14 Novembre.



Elles se dérouleront à l'ESPACE DES CAPUCINS à LANDIVISIAU.

Le comité des Fêtes

**de Guimiliau
organise**



Dimanche 01 Avril

CHASSE À L'ŒUF



**à la salle polyvalente
à 10H30**

Pour les enfants jusqu'à 10 ans



**ENDURANCE
EQUESTRE
29 avril et 1er mai**

Demande de bénévoles

- pour le débroussaillage le 14/04 à partir de 8 h
à la salle polyvalente. Apporter son matériel

- pour les signaleurs le 29/4 et 01/5

Contact : Chantal Harel—tél 06.16.20.15.40

« DE LA TERRE A LA MER »

Concert avec

La chorale Y'a d'la voix

Clarisse Lavanant

Les Marins d'Iroise

Dimanche 8 Avril 2018 à 16h

Salle « Le Vallon » à Landivisiau.

**TARIF: 12 € adulte, 8 €-12ans
2 € par place adulte reversés à la SNSM**

Placement libre

Points de vente: Maison de la Presse de Landivisiau,
Hall Salle Tournemine les sam 10,14,24 et 31 mars
de 10h à 12h.

SOLUTION N° 98

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	B	I	S	C	A	R	O	S	S	E
2	I	D	E	A	L	I	S	T	E	S
3	G	O	U	G	E	R	E		R	A
4	A	L	L	E	N	E		E	M	U
5	R	A			E		E	T	E	
6	A	T	R	E	S				N	S
7	D	R	A	P			R	I	T	E
8	I	E	N	A		L	A	D		N
9	E		G	I	S	E	M	E	N	T
10	R		E	S	S	A	I	M		E

MOTS CROISES (Chantal HAREL)

N° 99

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTAL

- 1- Jeux
- 2- Elève des abeilles
- 3- Femelle du rat – Frères ou sœurs nés avant.
- 4- Unité monétaire de l’Ethiopie – Arrêt ou ralentissement de la circulation d’un liquide organique.
- 5- Risquée – Pronom personnel.
- 6- Instrument de dessinateur – Pronom personnel --Liquide.
- 7- Professionnel qui embaume les corps.
- 8- Unité d’enseignement – Première page d’un journal – Conifère.
- 9- Prend des manières de snob.
- 10- Auxiliaire – Choisir.

VERTICAL

- 1- Vêtement de bébé.
- 2- Action de ramener au calme.
- 3- Mesure – Métal précieux.
- 4- Aiguisé – Commencement du jour.
- 5- 13^{ème} lettre de l’alphabet grec – Pourvu, doté.
- 6- Rangement par catégories.
- 7- Inflammation de l’oreille – Elément chimique d’un gaz.
- 8- Victoire napoléonienne –Symbole chimique - Participe passé.
- 9- Voies publiques – Sec.
- 10- Petite bague en filin fixant les avirons aux tolets de l’embarcation – Métal blanc-gris.